

le Roi lui mit le Cordon de l'Ordre, & Madame la Maréchale de la Motte, Gouvernante des enfans de France, en prit possession, & le porta dans son appartement, sa Chaise étoit entourée de quatre Gardes du Corps, que le Maréchal de Noailles a choisi pour la garde de ce Prince. Ensuite Sa Majesté envoya ordre au Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, d'en faire chanter le *Te Deum*. Voici la Lettre de Cachet écrite à ce sujet.

*Lettre de  
Cachet.*

**M**ON Cousin, la nouvelle & singulière benediction qu'il a plu à Dieu de répandre sur mon Regne, par la naissance du Prince, que ma petite fille la Duchesse de Bourgogne vient de donner à la France, est une des marques les plus visibles que j'aye encore reçû de sa protection. J'y suis d'autant plus sensible, qu'elle est sans exemple dans aucun des Rois mes Prédécesseurs, & qu'elle perpetuë le bonheur de mes Etats, par cette longue suite & succession de Rois qu'elle leur assure: c'est dans les sentimens de la juste reconnoissance que j'en ai, que je crois ne pouvoir assez tôt en rendre à Dieu les actions de grâces qui lui sont dûes; & je vous écris cette Lettre, pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le *Te Deum* en l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure que le Grand Maître, ou le Maître des Ceremonies vous dira de ma part: Je lui ordonne d'y convier mes Cours, & ceux qui ont accoustumé d'y assister. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 25. Juin 1704. Signé, LOUIS, & plus bas HELIPEAUX.